



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire

L'info ADA Pays de la Loire n°68

24 octobre 2025



Juin 2025 - Installation de balances, dans le cadre de l'observatoire des miellées de châtaignier mis en place par l'ADA. Résultats à venir prochainement!



Rappel formations ADA PL proposées en novembre !

Il reste des places pour nos formations de novembre. Ne ratez pas l'occasion d'améliorer vos connaissances tout en soutenant l'ADA!

Les formations prévues d'ici la fin de l'année :

- [Visite d'exploitation et échange des pratiques en apiculture bio - 3 novembre 2025 - 49](#)
- [Produire et commercialiser du pollen – 4 novembre 2025 - 72](#)

- [Produire et commercialiser du pollen – 5 novembre 2025 - 49](#)
- [Mieux appréhender les effets du nourrissage – 25 novembre 2025 - 44](#)



Nouvelles modalités ONF 2025 pour l'occupation des ruchers en forêt domaniale Pays de la Loire



Le cadre national d'accueil des ruchers, actualisé en mars 2025 par ONF (Office National des Forêts), introduit **des ajustements** tout en conservant l'objectif fondamental de préservation de la biodiversité.

Évolutions principales :

Augmentation du plafond de ruche : Le nombre de ruches autorisées par site passe de 50 à **100**.

Suppression de la distance minimale entre ruchers : Sous réserve que toute nouvelle installation respecte les critères définis dans la Note De Service de ONF.

Deux types d'autorisations :

AOT – Autorisation d'Occupation Temporaire

- Jusqu'à 5 ruches
- Durée : 1 an
- Gratuit

COT – Convention d'Occupation Temporaire

- À partir de 6 ruches
- Durée : 5 ans, renouvelable par période de 5 ans
- Frais de gestion : 400 € forfaitaire + 100 € par rucher

Informations complémentaires :

- Les contrats pluriannuels en cours restent valides jusqu'à leur terme, sans besoin de renouvellement.
- Les petits ruchers (≤ 5 ruches sur un site unique) bénéficient de la gratuité.



**Vous souhaitez installer des ruches en forêt domaniale ?
Voici les principales étapes à suivre en Pays de la Loire :**

1. Identifier votre interlocuteur forestier

→ Contactez la mairie de la commune concernée ou envoyez un mail à ag.nantes@onf.fr pour obtenir les coordonnées du technicien forestier.

2. Présenter votre projet

→ Prenez contact avec le technicien forestier pour exposer votre demande et convenir d'un rendez-vous.

→ Lors de cet échange, un diagnostic préalable sera réalisé à l'aide d'un [document](#) d'aide à la décision à compléter avec l'apiculteur.

Et si le projet est bien **compatible avec la forêt domaniale** ?¹ Alors étape 3 !

3. Formaliser la convention

→ En fonction des caractéristiques de votre projet, une AOT ou une COT sera établie en lien avec Mme Laëticia Bourquard, référente au Pôle Valorisation du Patrimoine à Nantes.

¹ Mon projet est-il compatible avec une installation en forêt domaniale ? Il ...

1. est conforme aux dispositions de l'article L.211-6 du **code rural et de la pêche maritime** (« les préfets déterminent, après avis des conseils départementaux, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique, sans préjudice de l'action en réparation, s'il y a lieu »).

2. **n'empêche pas une action de gestion forestière** : les ruches ne peuvent être installées dans des peuplements faisant l'objet d'une programmation de coupes et de travaux pendant la durée de l'occupation.

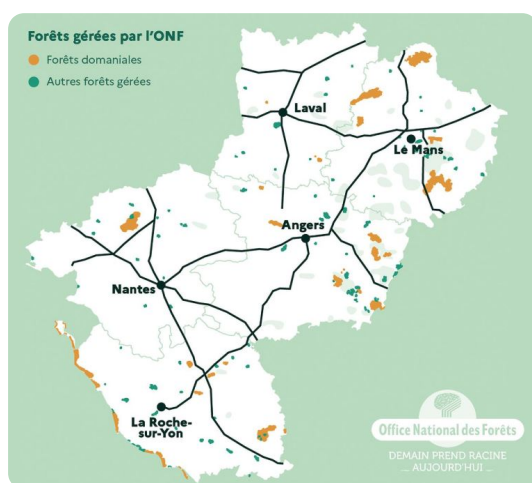
3. permet à **l'ensemble des pollinisateurs** domestiques et sauvages de prélever les ressources nécessaires à leur survie, au maintien et développement de leur population.

4. est compatible avec une **activité apicole économiquement rentable**

5. **respecte les aires de protection et leur réglementation** : dans les réserves gérées par l'ONF, l'installation des ruches n'est pas toujours permise... à vérifier au cas par cas !

6. prend en compte les **contraintes logistiques** (accès véhicule notamment)

Pour toutes questions merci de contacter : ag.nantes@onf.fr



[Lien vers la cartographie](#)

Est-ce que je suis en forêt domaniale ?

Cartographie des forêts publiques en Pays de la Loire

L'ONF met à disposition une carte des forêts publiques.

Forêts publiques se répartit entre :

- les **forêts domaniales** qui appartiennent à l'État,
- les **autres forêts publiques** essentiellement des forêts communales, qui appartiennent aux collectivités locales. (source : onf.fr)



Les Assemblées Générales de la FFAP et du SAPCO auront lieu le lundi 3 novembre 2025 en format mixte : présentiel/Zoom

L'Assemblée Générale de la FFAP (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels) aura lieu le lundi 3 novembre de 9h à 12h.
Le SAPCO (Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre Ouest) proposera un lieu de rencontre en fonction des inscriptions.

L'Assemblée Générale du SAPCO aura lieu l'après-midi du 3 novembre. Lieu à préciser en fonction des inscriptions.

Pour en savoir plus:

- [Consulter la convocation à l'AG de la FFAP](#)
- [Consulter la convocation à l'AG du SAPCO](#)
- [S'inscrire à l'Assemblée Générale de la FFAP](#)
- [Le lien "Zoom" pour participer à l'AG sous format "visio-conférence"](#)



Consultation InterApi en vue de la mise en place potentielle du logo "Miel de France"

Depuis plusieurs mois, l'interprofession InterApi réfléchit à l'opportunité de créer un logo « Miel de France » en partenariat avec l'**Association des Produits Agricoles de France (APAF)**. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de valoriser la production apicole nationale et de renforcer la confiance des consommateurs envers les produits issus de notre filière.

Dans ce cadre une consultation des apiculteurs professionnels est en cours. Vous êtes donc invités à donner votre avis sur la question:

Participer à la consultation





Rappel sur la facturation électronique

A partir du 1er septembre 2026 vous devrez pouvoir recevoir des "factures électroniques" de la part d'autres entreprises et à partir du 1er septembre 2027 vous serez obligés d'émettre toutes vos factures sous ce format.

Dans le numéro d'Abeille libre de mai 2024 nous vous proposons un article sur le sujet. Nous invitons ceux qui souhaiteraient en savoir plus sur la facturation électronique à en prendre connaissance (page 20):

Abeille libre de mai 2024

Pour en savoir plus nous vous invitons aussi à consulter [la page dédiée à la facturation électronique du site web des services publics](#).



Les inscriptions pour les CS apiculture 2026 sont ouvertes

Deux structures proposent des formations en "Certificat de Spécialisation" apiculture en Pays de la Loire.

Ces formations d'environ 7 mois permettent au stagiaire d'apprendre à maîtriser les gestes techniques de base en apiculture professionnelle via un mélange de cours et de périodes de stage.

Les inscriptions pour le printemps de 2026 sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour en savoir plus:

CS apiculture CFPPA de Laval (53)

CS apiculture IREO des Herbiers (85)



Communication partenaire



Coopérative d'Installation en Agriculture
Paysanne de la Sarthe

Forum "Qui va nous nourrir"

Nous sommes heureux de vous inviter à notre **Forum "Qui va nous nourrir ?"** à Etival-Lès-Le-Mans.

Nous aurons le plaisir d'accueillir **Amélie POINSSOT** (Journaliste à Mediapart et Autrice) ainsi que **Terre de Liens** pour débattre des problématiques agricoles.

Réservez cette date et venez nombreux.

- **Le vendredi 14 novembre, de 14h00 à 17h00**

- à la salle polyvalente d'Etival-Lès-Le Mans.



VEN 14.11.2025 14:00 - 17:00

Salle polyvalente - Rue du stade,
Etival-Lès-le-Mans



Revue de presse

Des cartes sur les achats et utilisations de pesticides en France

Différentes cartographies traitant de l'utilisation des pesticides en France ont été mises à disposition du grand public ces dernières années. Elles permettent notamment de bénéficier de données sur les achats ou les ventes de pesticides à une échelle qui peut descendre jusqu'à la commune.

- [Cartographie des achats de pesticides](#)
- [Cartographie des utilisations de pesticides](#)

Publication : des bactéries transportées par le pollen agissent comme rempart naturel contre des infections touchant abeilles mellifères et cultures

Une publication récente de la revue "Frontiers in Microbiology" indique que des bactéries présentes dans le pollen et ramenées à la ruche par les ouvrières agissent comme rempart naturel contre des infections touchant les abeilles mellifères, mais aussi certaines plantes cultivées. Cette diversité microbienne semble dépendre de la diversité végétale environnante : une flore variée favoriserait la richesse en bactéries bénéfiques disponibles pour les abeilles.

- [Consulter l'article sur](#) Science et vie



Rubrique des annonces

Proposition de Recrutement d'un saisonnier pour 2026

Je recherche un saisonnier polyvalent en apiculture pour la prochaine saison de mars à septembre 2026.

Missions principales en apiculture (production de miel, essaims et reines...) mais aussi sur d'autres activités de notre ferme (volailles, bricolages...).

Une expérience de contact avec les abeilles est nécessaire.

Localisation : Brûlon (72350)

contact : Corentin Beunardeau au 06 79 15 73 34 ou

beunardeaucorentin@gmail.com

Vous avez une annonce à faire passer ?

Achat / vente de matériel, essais, ruches, recherche de main d'œuvre...

N'hésitez pas à transmettre votre annonce

pour la diffuser dans cette lettre d'infos rapide !

Vous cherchez une ancienne petite annonce?

[Retrouvez la sur la page dédiée de notre site internet](#)



Adhérer à l'ADA Pays de la Loire - apiculteurs (collège 1)

Adhérer à l'ADA Pays de la Loire - structures apicoles (collège 2 et 3)



Ca rigole bien en formation de l'ADA. Formation "propolis", septembre 2025

Avec le soutien de :

ADA Pays de la Loire
adapaysdelaloire@gmail.com
07 76 36 65 50
<https://www.adapl.org/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à la liste de diffusion d'informations de l'ADA PL.

[Se désinscrire](#)

